

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 février 2017

Objet : RD - Quartier de la Cassine à Chambéry - Lancement d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la viabilisation du quartier

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François Sales	de Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet

• assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Aubin Curtoud - Florian Maitre - Marine Nuytten Wiki - Florent Guillaume - Nathalie Racine

Bureau du 09 février 2017

délibération n° 017-17

objet **RD - Quartier de la Cassine à Chambéry - Lancement d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la viabilisation du quartier**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, indique que conformément à la délibération n° 186-14 C du 14 octobre 2014, le devenir du quartier de la Cassine sur la commune de Chambéry constitue un enjeu urbain et économique et doit faire l'objet d'une recomposition foncière et immobilière d'ensemble afin de permettre l'accueil d'activités économiques.

C'est ainsi qu'a été lancée, par décision du Bureau du 16 juillet 2015, une étude économique, architecturale, urbanistique, environnementale et paysagère, confiée au cabinet Patriarche et dont les conclusions ont permis notamment de lancer une procédure de création de ZAC, de définition des objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable.

Cette concertation s'est ouverte le 15 novembre 2016 et une première réunion publique s'est tenue le 16 décembre 2016.

Afin de poursuivre le projet et permettre le lancement des futurs travaux d'aménagement, il est proposé de lancer un accord cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre selon une procédure concurrentielle avec négociation.

Cette consultation comportera deux lots :

- lot 1 : maîtrise d'œuvre urbaine,
- lot 2 : OPC (ordonnancement, pilotage, coordination).

La durée de l'accord cadre est fixée à 13 ans.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision en matière d'accords cadres et de marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT,

Vu les articles 71 à 73, 78, 79 et 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation selon une procédure concurrentielle avec négociation pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la viabilisation du quartier de la Cassine à Chambéry,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 017-17

Objet de l'acte : RD - Quartier de la Cassine à Chambéry - Lancement d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la viabilisation du quartier

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19081H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19081H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017